

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président. Ce que j'ai dit, pour tirer les choses au clair, c'est que les assurances-vie actuellement en vigueur ne sont pas visées par le nouveau régime fiscal proposé dans le budget. J'ai dit que j'avais reçu des instances de la part des compagnies d'assurance qui ont admis que les dispositions et le système en vigueur avant le budget offraient d'importantes échappatoires et possibilités de report d'impôt aux personnes à revenu élevé. Les représentants de ce secteur se sont montrés tout à fait disposés à collaborer et à établir une distinction entre ce genre de personnes et celles qui sont titulaires d'une assurance-vie permanente, et nous avons entrepris d'approfondir notre étude de ce problème; cependant, aucune décision n'a encore été prise quant aux éventuels changements à apporter à cette politique.

M. Clark: Madame le Président, au sujet de cet éclaircissement, pour dire les choses simplement, cela signifie que le ministre a décidé de modifier une partie de la politique qu'il a annoncée à la Chambre des communes, mais il refuse de nous dire quelle partie il a l'intention de modifier ou comment il compte procéder.

LES AVANTAGES AU TITRE DE L'ASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais moi aussi poser une question supplémentaire au ministre, qui découle de celle de mon collègue, le député de Rosedale. Comme le ministre le sait, son collègue, le ministre du Revenu national, a déclaré hier que le gouvernement du Canada a prévu une mesure concernant les privilèges de stationnement. Ces privilèges ne seront pas imposables. Voilà la politique annoncée par son collègue. Pourtant, si j'ai bien compris, le ministre prétend que même si le gouvernement a une politique sur les privilèges de stationnement, il ne sait toujours pas s'il imposera les avantages accordés aux employés au titre de l'assurance médicale et dentaire et d'autres services sociaux que prévoient les conventions collectives actuelles et qui, dans le seul secteur de la construction, touchent quelque 450,000 Canadiens. Ces gens pourraient ne plus pouvoir profiter des régimes d'assurance médicale et dentaire.

Le ministre peut-il dire à la Chambre des communes pourquoi il accorde aux privilèges de stationnement la priorité sur les régimes d'assurance médicale et dentaire des 450,000 Canadiens qui travaillent dans le secteur de la construction?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est le très hon. député qui a amené sur le tapis la question des privilèges de stationnement. Je n'en ai jamais parlé à la Chambre des communes, et je ne vois donc pas l'à-propos de cette question.

Questions orales

J'ai annoncé dans le budget de quelle façon seraient imposés les avantages sociaux des employés, et j'ai dit que ces mesures seraient appliquées dans tout le pays. Cette notion de justice ne semble pas convenir particulièrement au chef de l'opposition. Eh bien, cela le regarde!

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, qu'on me permette de demander au ministre si son collègue, le ministre du Revenu national, se faisait le porte-parole du gouvernement quand il a déclaré hier que le gouvernement n'avait l'intention d'appliquer cette mesure ni dans le cas des privilèges de stationnement, ni dans le cas des déplacements des membres des Forces armées qui reviennent au Canada, ni dans le cas d'autres avantages précis dont il a parlé à la Chambre des communes. Si le ministre du Revenu national parlait au nom du gouvernement à ce sujet, le ministre des Finances voudrait-il songer à permettre au ministre du Revenu national de parler de la question des cotisations aux régimes d'assurance médicale et dentaire, que le ministre a maintenant l'intention de taxer dans le cas d'environ 450,000 Canadiens du secteur de la construction?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition s'embrouille dans toute cette affaire, comme ses questions le font voir.

Une voix: Nous l'avons entendu le dire lui-même.

Une voix: Lisez le harsard. Il l'a dit.

M. MacEachen: Il n'y a eu que deux points mentionnés au budget sur ce sujet c'est-à-dire chambre et pension et laissez-passer de transport. Il n'a pas été question d'autre chose au budget. Tout le reste qu'on a jeté dans le débat vient des suppositions faites par les journaux et les autres médias...

Une voix: Par votre collègue le ministre du Revenu national.

M. MacEachen: ... et par les députés d'opposition dans leurs questions. Il n'en était pas question au budget. Le budget ne fait pas mention des remises accordées au personnel. Le budget ne parle pas des terrains de stationnement.

M. Epp: Demandez à Rompkey.

M. MacEachen: Il n'est pas question au budget de la prétendue imposition des ministres du culte.

Une voix: Et les régimes dentaires?

M. MacEachen: Madame le Président, tout cela émane des députés de l'opposition, qui tirent des conclusions erronées des propositions budgétaires.